

LE reflèt

DE SAINT-HIPPOLYTE

DÉCEMBRE 2018

[VOL.2 N°3]

HOMMAGE
À NOS BÉNÉVOLES
[P 3]



LANCEMENT
DE PROGRAMMATION
[P 10]

INFO-LOISIRS :
TOUT SAVOIR SUR LES
ACTIVITÉS HIVERNALES !
[P 14 ET 15]



SAINT-HIPPOLYTE
BELLE NATURELLE

UNE ANNÉE DE CÉLÉBRATIONS S'ANNONCE !



Si l'année qui s'achève aura été riche en accomplissements et en projets importants au cœur de notre Municipalité, celle à venir s'inscrira assurément dans ce même dynamisme et débutera en force avec l'amorce des festivités entourant le 150^e anniversaire de notre Municipalité. Le lancement de

la programmation d'activités de ces célébrations avait lieu le 6 décembre dernier, en présence de plusieurs membres de notre communauté. Elle sera déployée tout au long de l'année 2019 et permettra de multiplier les opportunités de se rassembler, de s'approprier notre histoire et d'accroître notre fierté et notre appartenance au sein de notre collectivité. Organismes, associations, commerçants, employés municipaux et bénévoles ont contribué à mettre en place ces activités qui donneront beaucoup d'éclat à ces festivités. Je vous invite à découvrir celles-ci en visitant la section Web consacrée au 150^e anniversaire au saint-hippolyte.ca/150ans.

Par ailleurs, la dernière année a vu naître un nouveau Centre des loisirs et de la vie communautaire, mais également un nouveau parc en plus d'un projet de patinoire couverte qui se concrétisera en 2019. Le développement de nos infrastructures de loisirs et de plein air se poursuivra en misant sur la valorisation de l'aide gouvernementale, et ce, avec l'objectif d'inciter les familles à adopter un mode de vie sain et actif. À ce propos, une vaste campagne de promotion de la pratique d'activités sportives et du développement de saines habitudes de vie, lancée en septembre dernier, se poursuivra au cours de l'année à venir. Le Fonds vert aura, quant à lui, assuré la réalisation de nombreux projets en 2018 et de nouvelles demandes de soutien



seront octroyées au cours de l'année à venir, dans une vision du développement écoresponsable de notre Municipalité. Un projet d'aménagement comestible verra également le jour au printemps prochain et permettra, dans un premier temps, d'assurer la végétalisation du parc Roger-Cabana.

En tête de nos priorités pour 2019, la poursuite de nos actions visant à faire progresser le dossier de l'implantation de l'Internet à haute vitesse sur l'ensemble de notre territoire. Nous vous tiendrons informés des démarches et avancées dans ce dossier au cours des mois à venir.

Le budget de l'année 2019 fut adopté le 10 décembre dernier lors d'une séance extraordinaire du conseil municipal. Vous recevrez les faits saillants de cet exercice budgétaire dans votre courrier à la fin du mois de janvier mais j'ai déjà le plaisir de vous annoncer un budget équilibré, sans hausse du taux de taxation. Vous constaterez que nous poursuivons sur la même lancée que les années précédentes, en misant sur l'amélioration de notre milieu de vie et la qualité des services offerts, dans un contexte d'optimisation des ressources et de resserrement des dépenses.

À l'approche de la période des fêtes, je souhaite vous transmettre, en mon nom et en celui des membres du conseil et de l'administration municipale, nos meilleurs vœux pour Noël et la nouvelle année !

Bruno Laroche, maire

450 563-2505 #2235

blaroche@saint-hippolyte.ca



Patrice Goyer

Sécurité incendies et
Sécurité publique



Yves Dagenais

Travaux publics



Chantal Lachaine

Sports, loisirs, plein air
et Culture



Jennifer Ouellette

Finances et
Administration



Donald Riendeau

Urbanisme



Bruno Allard

Environnement et
Communications

Inauguration du parc de la Promenade

C'est le 1^{er} novembre dernier qu'avait lieu l'inauguration du nouveau parc de la Promenade, à l'intersection des rues du Parc et de la Promenade, dans le secteur du lac Bertrand. Avantagusement situé dans un nouveau développement résidentiel où se sont installées plusieurs jeunes familles, ce parc répond certainement à un besoin des résidents de ce quartier qui profiteront désormais d'un splendide lieu de rassemblement.

Le projet représentait toutefois un réel défi pour la Municipalité puisqu'en plus d'être très escarpé, le terrain était parsemé de nombreuses pierres. Les travaux, qui ont pris fin en octobre dernier, ont laissé place à un gazébo avec un coin pique-nique, une balançoire, une aire de jeu disposant d'une maisonnette et d'une glissoire ainsi qu'un sentier en poussière de pierre. Le site portera le nom de «parc de la Promenade» en référence à la rue qui le borde et en lien avec le sentier d'environ 150 mètres qui sillonne le parc.



Sur la photo on reconnaît Chantal Lachaine, conseillère municipale responsable des dossiers loisirs et culture, entourée du maire Bruno Laroche et du directeur du Service des loisirs Louis Croteau.

Hommage à nos bénévoles

La Municipalité soulignait l'engagement de 135 bénévoles de Saint-Hippolyte, le 18 novembre dernier, lors de son traditionnel brunch hommage qui se déroulait à l'école des Hauteurs. De ce nombre, 27 bénévoles ont reçu une reconnaissance toute particulière visant à honorer leur dévouement et leur implication communautaire. Sur la photo, on reconnaît les conseillers et conseillères Chantal Lachaine, Jennifer Ouellette, Bruno Allard, Yves Dagenais et Donald Riendeau

de même que le maire Bruno Laroche, en compagnie de plusieurs des bénévoles honorés lors de cette journée. La Municipalité tient à féliciter toutes les personnes honorées et à remercier les quelques 300 bénévoles qui ont donné généreusement de leur temps pour faire une différence dans leur communauté au cours de la dernière année.

Merci !



[ACTUALITÉ]

Grande gagnante de notre concours de photographie Ma famille d'hier à aujourd'hui.



Le maire Bruno Laroche remettait, le 1^{er} novembre dernier, un certificat cadeau de 100\$ de Photo CDM à Madame Marie-Ève Turgeon, grande gagnante de notre concours de photographie *Ma famille d'hier à aujourd'hui*. Outre ce premier prix, Madame Turgeon voit la photo de sa famille, prise par la photographe Jolène Richer, être publiée dans le calendrier municipal 2019.

La Municipalité tient à remercier tous les citoyens qui ont accepté de partager une page de leur histoire de famille dans le cadre de ce concours organisé pour marquer le lancement des festivités entourant le 150^e anniversaire de Saint-Hippolyte.

BÉNÉVOLES RECHERCHÉS

La Municipalité est à la recherche de bénévoles désirant se joindre à l'organisation des festivités entourant son 150^e anniversaire.

Expositions, spectacles, événements en plein air, concerts, les personnes intéressées à participer à la mise en œuvre de cette programmation d'activités pourront faire un choix parmi une panoplie d'événements qui se dérouleront au cours de l'année 2019.

Saisissez l'opportunité de vous joindre à une équipe dynamique et d'être aux premières loges de cette année de célébrations en téléchargeant le formulaire d'inscription en ligne

saint-hippolyte.ca

Au plaisir de vous rencontrer !

Quand célébration rime avec récupération !

La période des fêtes est synonyme de consommation. Avec les cadeaux et les réceptions qui se multiplient, on se retrouve bien souvent avec beaucoup d'emballages et d'autres produits dont il faut se départir. Tout comme le reste de l'année, votre bac de récupération est l'un de vos alliés importants pendant la période des fêtes, tout comme le bac brun ! Ils ne peuvent cependant pas recevoir toutes les matières ! Voici un petit aide-mémoire pour vous y retrouver :

CE QUE VOTRE BAC DE RECYCLAGE ADORE RECEVOIR PENDANT LE TEMPS DES FÊTES :

- Canettes
- Bouteilles de plastique
- Enveloppes
- Contenants de verre
- Boîtes de jouet – Séparer les matières et mettre dans le bac
- Bouteilles de vin
- Boîtes de conserve
- Papier de soie
- Papier d'emballage non métallisé
- Boîtes de carton

CE QUE VOTRE BAC DE RECYCLAGE NE VEUT PAS RECEVOIR EN CADEAU PENDANT LE TEMPS DES FÊTES :

- Ustensiles et vaisselle en plastique jetables – Éviter de les utiliser, sinon, ils vont à la poubelle. Utilisez plutôt des ustensiles et de la vaisselle durables. Pour ceux et celles qui ne veulent pas faire la vaisselle, il existe des ustensiles en bois et de la vaisselle en carton qui eux, peuvent être déposés dans votre bac brun.
- Vêtements – Donner à un organisme de bienfaisance.
- Lumières de Noël – Réutiliser. Sinon, apporter à l'Écocentre lorsqu'il sera ouvert.
- Styromousse – Éviter cet emballage. Réutiliser. Sinon, poubelle.
- Guirlandes de Noël – Réutiliser. Donner au suivant. Sinon, poubelle.
- Papier d'emballage métallisé, choux, rubans Réutiliser au maximum. Créer de nouveaux emballages avec des matériaux recyclés, tels que des boîtes décorées et réutilisables, des emballages récupérés, de vieilles affiches, des pages de circulaires de Noël ou de calendrier, etc. Sinon, poubelle.
- Verres à vin ou boules de Noël cassés. Pas le choix : poubelle.
- Jouets – Donner au suivant. Si brisés : poubelle.
- Bouchons de liège – Bricolage. Points de dépôt. Sinon, bac brun.
- Restes de repas – Congeler. Partager. Mettre dans le bac brun.

Source : Recyc-Québec



L'hiver :

UN BON MOMENT POUR VOUS LANCER DANS L'AVENTURE DE LA COLLECTE À TROIS VOIES !

L'hiver peut être une bonne période pour intégrer à votre routine quotidienne et vous familiariser avec la collecte des matières organiques, si ce n'est déjà fait ! En effet, les températures sous le point de congélation atténuent grandement les désagréments qui auraient pu freiner votre désir de vous lancer dans cette aventure. Afin que tout se passe bien, voici quelques trucs et astuces pour éviter que les matières compostables ne collent aux parois du bac brun :

- Évitez de mettre des résidus liquides dans votre bac brun ;
- Enveloppez vos résidus dans du papier journal, dans un sac de papier ou dans un sac de plastique compostable certifié BNQ (la liste complète est disponible au saint-hippolyte.ca) ;
- Vous pouvez congeler vos aliments dans un plat au congélateur avant d'en disposer dans votre bac brun ;
- Tapissez le fond de votre bac brun de plusieurs épaisseurs de papier journal ou d'un morceau de carton afin d'absorber l'humidité et favoriser le décolllement lors de la levée. Vous



pouvez également doubler votre bac brun d'un grand sac de papier conçu pour les collectes de feuilles mortes ;

- Les collectes du bac brun sont moins fréquentes l'hiver (aux deux semaines). Assurez-vous que votre bac brun soit au chemin à chaque collecte pour éviter un poids trop élevé qui risquerait d'endommager votre bac.

Pour consulter la liste complète des matières acceptées et refusées dans le bac brun, consultez le saint-hippolyte.ca, section Collecte à trois voies.

RAPPEL

Le Guide des collectes 2019 sera distribué avec votre compte de taxes municipales en février prochain.

Je m'engage !



En 2019, ma production de matières résiduelles atteindra les proportions suivantes :

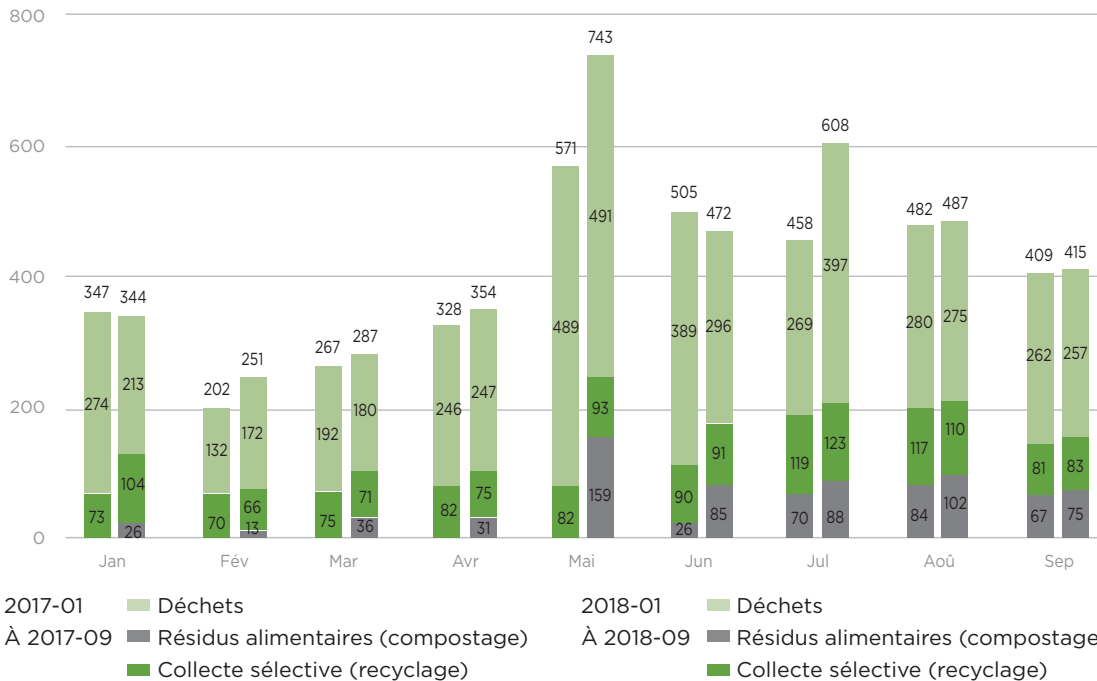
- DÉCHETS À 55 %
- MATIÈRES RECYCLABLES À 25 %
- MATIÈRES ORGANIQUES À 20 %

En réduisant notre production de déchets, nous diminuons notre production de gaz à effet de serre, tout en augmentant le montant des subventions versées par le gouvernement à la Municipalité pour nos efforts de détournement des matières de l'enfouissement, ce qui aura des répercussions bénéfiques sur l'ensemble de la communauté.

COLLECTE À TROIS VOIES : BILAN 2018 DE NOTRE PRODUCTION DE MATIÈRES RÉSIDUELLES

Plus d'un an après l'implantation de la collecte à trois voies à Saint-Hippolyte, nous constatons que notre production mensuelle de matières résiduelles est comparable à celle précédant l'implantation en 2017. L'arrivée des bacs bruns n'a donc pas eu pour effet de diminuer significativement notre production de déchets en 2018 par rapport à 2017.

Matières générées par collecte comparatif 2017-2018 (janvier à septembre)



Considérant la composition théorique des matières résiduelles d'origine résidentielle (Source : Caractérisation des matières résiduelles du secteur résidentiel au Québec 2012-2013, p.4), nous devrions voir notre production de matières résiduelles se répartir selon les proportions suivantes :

- Déchets à 18 % ;
- Matières recyclables à 35 % ;
- Matières organiques à 47 %.

Or, de janvier à septembre 2018, les proportions de déchets, matières recyclables et matières organiques se distribuaient de la façon suivante :

- Déchets à 64 % ;
- Matières recyclables à 22 % ;
- Matières organiques à 14 %.

Beaucoup d'efforts doivent donc être déployés pour atteindre l'objectif gouvernemental de détourner de l'enfouissement d'ici 2020, 100% des matières organiques que nous générons. Pour 2019, donnons-nous l'objectif d'augmenter notre performance en détournant de l'enfouissement une plus grande proportion des matières résiduelles que nous générons !

Rappels saisonniers

STATIONNEMENT DE NUIT INTERDIT EN PERIODE HIVERNALE

La Municipalité de Saint-Hippolyte désire rappeler aux citoyens que le stationnement est interdit sur les chemins publics pendant les périodes du 15 novembre au 23 décembre, et du 3 janvier au 15 avril inclusivement de chaque année, entre minuit et sept heures du matin.

De plus, le stationnement est interdit dans tout stationnement municipal pour la période du 15 novembre au 15 avril inclusivement de chaque année, entre minuit et sept heures du matin.

En effet, en vertu de l'article 26 du règlement SQ-900, il est interdit de stationner de nuit, durant les périodes mentionnées ci-dessus, notamment dans le but de faciliter le travail des équipes de déneigement et de procéder au nettoyage des rues de façon plus rapide et efficace. À noter que tout contrevenant au règlement sur le stationnement de nuit, durant la période citée, s'expose à une amende.

De plus, le stationnement des véhicules en bordure des propriétés doit être effectué de façon à ne pas nuire aux activités de déneigement. Il est également interdit de déposer la neige dans toutes les rues de la Municipalité (article 14 du règlement SQ-913 sur les nuisances).



DÉNEIGEMENT

Saviez-vous que la Municipalité de Saint-Hippolyte est responsable de l'entretien de plus de 182 kilomètres de routes sur son territoire ? Pour faciliter les opérations de déneigement et éviter des bris et autres incidents, l'équipe du Service des travaux publics tient à rappeler les consignes à respecter pour la saison hivernale à venir :

- Veuillez bien identifier, à l'aide de balises de couleur appropriée, les murs, les haies, les clôtures et autres éléments paysagés ou structuraux présents en bordure de la route. Les murs et les clôtures doivent être situés **à 60 cm de l'emprise de rue** (article 5.2.1 du règlement de zonage 863-01) ;
- Les abris temporaires doivent être situés à plus d'un mètre de l'emprise de rue (article 5.2.1 du règlement de zonage 863-01) ;
- Lors de la journée de cueillette des ordures, il importe de s'assurer que les trois différents bacs soient disposés de façon à ne pas nuire aux opérations de déneigement. Les contenants doivent être situés en bordure de la rue, sur le terrain de la résidence desservie par le service, **de 1 à 1,2 mètre de la chaussée** (règlement 1049-11). Le positionnement du bac en retrait de la chaussée permet également d'éviter les bris de bacs pouvant être occasionnés par les opérations de déneigement en période hivernale. Les roues du bac doivent être orientées du côté de la maison, afin d'éviter les bris au niveau du couvercle lorsqu'il est vidé. Il importe aussi de déneiger les bacs roulants après une tempête, à défaut de quoi l'entrepreneur de collecte ne pourra les vider de leur contenu.



BILAN DES TRAVAUX 2018

PAVAGE

365° Avenue	320 mètres	55 000 \$
386° Avenue	90 mètres	18 000 \$
Érablière Est	320 mètres	65 000 \$
Hauteurs	1 230 mètres	260 000 \$
Lac-Bleu	460 mètres	85 000 \$
Lac-de-l'Achigan	425 mètres	80 000 \$
Lamoureux	250 mètres	55 000 \$
Montaubois	1 410 mètres	225 000 \$
Terrasse des Ruisseaux	2 265 mètres	350 000 \$
Kilkenny	905 mètres	140 000 \$
92, 93 et 94° Avenues	550 mètres	80 000 \$

CONSTRUCTION DE ROUTE

111° Avenue pour le projet de l'école	720 000 \$
394° Avenue	130 000 \$
395° Avenue	240 000 \$

TRAVAUX DE DRAINAGE

Pont de la 106° Avenue	70 000 \$
Ponceaux au 971, chemin du Lac-Connelly	20 000 \$
Ponceaux au 368, 305° Avenue	70 000 \$

BÂTIMENTS

- Aménagement extérieur du Centre des loisirs et de la vie cocommunautaire
- Installation de deux bornes de recharge pour voiture électrique :
 - o Hôtel de ville
 - o Centre des loisirs et de la vie communautaire

TRAPPE À SABLE

Au cours de la saison 2018, nous avons effectué la vidange d'environ 300 trappes à sédiments pour une récupération d'environ 250 tonnes de matières.

Toute l'équipe du Service des travaux publics vous souhaite une bonne saison hivernale !





La Municipalité dévoilait, le 6 décembre dernier, la programmation entourant les festivités de son 150^e anniversaire en présence de nombreux invités qui ont pu découvrir la panoplie d'activités qui jalonnent cette programmation annuelle, sous le thème *150 ans d'histoire et d'eau fraîche*.

UNE HISTOIRE, EN PHOTOS !

C'est le 8 février 1869 que fût officiellement fondée la paroisse de Saint-Hyppolyte. Son développement fût d'abord basé sur l'exploitation des ressources naturelles, puis ensuite sur la villégiature. Trois expositions comportant des photos, des artefacts et des éléments sonores seront présentées dans la lumineuse salle de la bibliothèque : « *Famille d'ici* », « *Nos écoles et nos églises à travers le temps* » et « *150 ans de plein air et de villégiature* ».

ACTIVITÉS EN PLEIN AIR, SPECTACLES, CONCERTS, RALLYE HISTORIQUE, CONFÉRENCES ET BIEN PLUS !

Une soirée à saveur traditionnelle marquera le début des célébrations et du **Festival d'hiver** qui se déroulera en deux temps, soit le 8 février en soirée au parc Roger-Cabana et le lendemain, de 11 h à 23 h, lors d'une journée familiale à l'Auberge du Lac Morency. Au programme : patin au flambeau, conteur au coin du feu, spectacle de musique traditionnelle, traîneau à chiens, sculpture sur glace, animation, souper d'antan, bar de glace, danse, lumières sur le lac, et beaucoup plus !

La suite de la programmation des célébrations s'échelonnait jusqu'en décembre et comportera notamment la projection du 40^e anniversaire du film *Les Bons débarras* (tourné à Saint-Hippolyte) en présence de la comédienne Marie Tifo, un rallye familial au cœur du village, un salon d'activités nautiques et de plein air, une soirée de contes et légendes en présence de l'auteur Bryan Perro, plusieurs spectacles jeunesse dont

ceux de Kalimba, les P'tites tounes et les Bons débarras et de variétés dont Les Tireux d'roches, Paul Piché, Brigitte Boisjoli et la formation Singin' Rendez-Vous, de même qu'un grand concert de clôture avec le quatuor Tocadéo.

150 PAGES DE SOUVENIRS

Afin de constituer un legs pour les générations à venir, un livre souvenir comportant des textes et photos historiques sera réalisé en collaboration avec la Société d'histoire de la Rivière-du-Nord, l'historien et journaliste Antoine Michel LeDoux et la Caisse Desjardins de la Rivière-du-Nord. Ce livre sera lancé lors d'une conférence sur l'histoire de la Municipalité dans le cadre des Journées de la culture.

Pour tout savoir sur la programmation du 150^e anniversaire visitez le saint-hippolyte.ca/150ans



MERCI À NOS PARTENAIRES !

PARTENAIRES MAJEURS

Financé par le gouvernement du Canada

Canada

Desjardins
Caisse de la Rivière-du-Nord

BAUVAL
SABLES L.G.

PARTENAIRES MÉDIAS

Le Nord

cime 103.9
101.3
LA COULEUR MUSICALE DES LAURENTIDES

INFOS
LAURENTIDES



PRÉSENTÉ PAR



Le Festival D'HIVER

DE SAINT-HIPPOLYTE

8 FÉVRIER | 19 H À 22 H

CENTRE DE PLEIN AIR ROGER-CABANA

Une soirée des plus festives attend la population pour souligner la date officielle de la fondation de la paroisse de Saint-Hippolyte!

Tournée de *p'tit caribou* du maire, spectacle de musique traditionnelle en compagnie des Veuves joyeuses, conteur au coin du feu, glissade, patin aux flambeaux, animation familiale et bien sûr, chocolat chaud et gâteries réconfortantes seront au menu!



9 FÉVRIER | 11 H À 23 H

AUBERGE DU LAC MORENCY

Une pléiade d'activités en plein air, de jour comme de soir !

À COMPTER DE 11 H

Démonstrations de sculptures sur glace, tours de traîneau à chiens, patin libre, jeux gonflables, olympiades d'hiver des commerçants, mini ferme, ateliers des bûcherons en herbe, rencontre avec Carl le trappeur, camions de nourriture de rue (\$).

17 H À 20 H SUR RÉSERVATION SEULEMENT

Joignez-vous aux membres du conseil municipal pour un cocktail et un souper aux saveurs d'antan. Animation musicale avec le trio Signin' Rendez-Vous! Inscriptions en ligne au saint-hippolyte.ca/150ans. 35 \$ par personne, places limitées !

20 H À 23 H

Bar de glace, cracheur de feu, patin libre, animation musicale avec DJ, danse et lumières sur le lac.

[SAINT-HIPPOLYTE.CA/150ANS](http://saint-hippolyte.ca/150ans) 

EN COLLABORATION





CONFÉRENCE HISTORIQUE : LE LEGS DE NOS FAMILLES MIGRANTES

24 janvier | 19 h à 20 h 30
Centre des loisirs et de la
vie communautaire

Dans le cadre du 150^e anniversaire, l'historien et journaliste Antoine Michel LeDoux présente cette conférence qui dresse le portrait des familles migrantes et leurs legs culturels sur le territoire, depuis la fondation de la Municipalité. Apprenez-en davantage sur les migrations écossaises, irlandaises et britanniques anglophones qui ont généré les premiers arrivants sur notre territoire, mais également sur les migrations canadiennes-françaises et européennes de même que celles, plus récentes, provenant de divers horizons. La conférence sera suivie d'une prestation de danse irlandaise avec la troupe Les pieds légers de Laval.



DESTINATION : LE PORTUGAL

30 \$ résident | 35 \$ non-résident Réservation 450 224-4137 | Inscriptions dès le 15 février !

Prenez part à ce rendez-vous gastronomique où les saveurs et les musiques du Portugal seront à l'honneur ! Au programme, une véritable escapade gourmande en compagnie du sommelier Jérémie Lévesque qui assurera la dégustation de 5 vins assortis de bouchées raffinées réalisées par le chef Mikaël Lessard. Pour ajouter à l'ambiance, les participants auront droit à une performance musicale aux couleurs du Portugal. Réservez vos places rapidement pour les 5 ou 12 mai prochains au Centre des loisirs et de la vie communautaire.

Info au saint-hippolyte.ca | Bibliothèque





CINÉ-CONFÉRENCE LES BONS DÉBARRAS

16 mars | 19 h 30

Centre des loisirs et de la vie communautaire

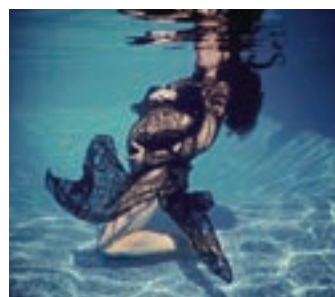
Saviez-vous que le film culte **Les bons débarras** fut tourné à Saint-Hippolyte il y aura précisément 40 ans en 2019 ? Assistez à la projection gratuite du film dans sa version renumérisée en collaboration avec Éléphant. Celle-ci sera suivie d'un échange avec des acteurs et artisans, dont la comédienne Marie Tifo.

Expositions à la bibliothèque

ARTISTE PEINTRE | 10 janvier au 19 février

Kim Durocher présente *Imaginarium*

Kim Durocher poursuit une carrière d'artiste multidisciplinaire en arts visuels, alternant les projets de recherche et création, les mandats en illustration, l'animation d'ateliers créatifs et la médiation culturelle. Résolument colorées, ses œuvres se veulent d'abord des voyages dans des univers aux multiples facettes. Les éléments graphiques, les motifs et les formes organiques sont ainsi juxtaposés aux personnages et aux paysages. Explorant des sujets variés, ce sont les thèmes de la nature, de l'enfance et de l'imaginaire qui demeurent les plus présents dans ses œuvres.



FAMILLES D'ICI

21 février au 19 mars

Cette exposition replongera de nombreux citoyens dans des souvenirs pas si lointains... Découverte de précieux artefacts et photos d'époque mettant en valeur quelques-unes des nombreuses familles ayant marqué l'histoire de Saint-Hippolyte. Une trame sonore, composée de témoignages d'anciens partageant leurs mémoires, sera diffusée tout au long de la visite.

LA FÉMINITÉ EN 3 TEMPS

21 mars au 7 mai

Les œuvres empreintes de sensibilité de 3 artistes hippolytoises sont à l'honneur dans cette exposition qui propose un regard féminin sur l'utilisation de 3 médiums. Les photographies de Julie Brazeau, la dentelle et la broderie de Lise Monette et les gravures de Jocelyne Cassagnol séduiront à coup sûr les visiteurs.

HIVER 2019 - CHOIX D'ACTIVITÉS

NOM DE L'ACTIVITÉ	ÂGE	SESSION	HORAIRE	DURÉE	DATE
BADMINTON LIBRE	14 ans+	12 sem.	Mardi et jeudi 18 h 30	3 h	15 janvier au 4 avril
MARCHE EN RAQUETTES POUR AÎNÉS	55 ans+	8 sem.	Mardi 11 h	1 h	15 janvier au 5 mars
CARDIO-BAMBIN	3 à 5 ans	8 sem.	Samedi 9 h 45	45 min.	19 janvier au 9 mars
INITIATION AU PATIN À GLACE	4 à 7 ans	6 sem.	Samedi 10 h	45 min.	19 janvier au 23 février
YOGA POUR TOUS	16 ans+	8 sem.	Mercredi 19 h	1 h	16 janvier au 6 mars
DANSE EN LIGNE	18 ans+	12 sem.	Débutant : lundi 13 h Intermédiaire : lundi 14 h 15	1 h 15	21 janvier au 15 avril relâche 4 mars
STRETCHING	18 ans+	8 sem.	Mercredi 10 h 30	1 h	23 janvier au 20 mars relâche 6 mars
GYMNASTIQUE DOUCE	18 ans+	8 sem.	Lundi 10 h 30	1 h	21 janvier au 18 mars relâche 4 mars
CLUB KARATÉ	6 ans+	12 sem.	Lundi et Mercredi 18 h 30	1 h 30	14 janvier au 17 avril
ATELIER DE PEINTURE (ATELIER COULEURS)	14 ans+	1 sem.	Samedi 9 h	3 h	26 janvier
ATELIER DE DESSIN (EXPLORATION DU FUSAIN)	14 ans+	1 sem.	Samedi 9 h	3 h	23 mars
SCULPTURE TEXTILE (PERSONNAGE SUR ROCHE)	14 ans+	2 sem.	Samedi 9 h	3 h 30	2 et 9 février
SCULPTURE TEXTILE (MINI-MAISON ET PERSONNAGES)	Adultes ou 10 ans accompagné d'un adulte	2 sem.	Samedi 9 h	3 h 30	2 et 9 mars

* Pour les activités offertes par les CAPRDN, la tarification «citoyen» inclut les résidents de Saint-Hippolyte, Saint-Colomban, Saint-Jérôme et Sainte-Sophie. Pour les activités offertes par la Municipalité, seuls les résidents de Saint-Hippolyte bénéficient du tarif «citoyen».

CET HIVER,

JE MISE SUR LA FORME !

LIEU	COÛT CITOYEN*	COÛT NON-CITOYEN*	NOMBRE DE PARTICIPANTS	MODE D'INSCRIPTION
École des Hauteurs	5\$/visite	10\$/visite	16	CAPRDN.CA
Centre de plein air Roger-Cabana	59,45 \$	118,87 \$	22	CAPRDN.CA
École des Hauteurs	45,00 \$	90,00 \$	12	CAPRDN.CA
Centre de plein air Roger-Cabana	50,00 \$	100,00 \$	10	CAPRDN.CA
Centre des loisirs et de la vie communautaire	59,45 \$	118,90 \$	22	CAPRDN.CA
Centre des loisirs et de la vie communautaire	79,00 \$	91,00 \$	25	saint-hippolyte.ca, Centre des loisirs ou 450 563-2505
Centre des loisirs et de la vie communautaire	52,00 \$	60,00 \$	12	saint-hippolyte.ca, Centre des loisirs ou 450 563-2505
Centre des loisirs et de la vie communautaire	52,00 \$	60,00 \$	12	saint-hippolyte.ca, Centre des loisirs ou 450 563-2505
École des Hauteurs	Enfant : 80 \$ Adulte : 90 \$	Enfant : 92 \$ Adulte : 105 \$	25	saint-hippolyte.ca, Centre des loisirs ou 450 563-2505
Bibliothèque	25,00 \$	29,00 \$	8	saint-hippolyte.ca, Centre des loisirs ou 450 563-2505
Bibliothèque	25,00 \$	29,00 \$	8	saint-hippolyte.ca, Centre des loisirs ou 450 563-2505
Bibliothèque	45,00 \$	52,00 \$	6	saint-hippolyte.ca, Centre des loisirs ou 450 563-2505
Bibliothèque	45 \$ adultes 25 \$ enfants	52 \$ adultes 29 \$ enfants	10	saint-hippolyte.ca, Centre des loisirs ou 450 563-2505



RANDONNÉE NOCTURNE EN RAQUETTE

Pour la quatrième année consécutive, le Service des loisirs organisera, le samedi 26 janvier, une randonnée nocturne dans les sentiers du Centre de plein air Roger-Cabana. Des parcours de 3 et 5 km seront offerts aux amateurs de plein air. Le tout sera suivi d'un goûter accompagné d'un verre de vin à l'intérieur.

HORAIRE DE L'ACTIVITÉ :

17 h 30 : arrivée des participants au Centre des loisirs et de la vie communautaire

18 h : départ de la randonnée

19 h 30 : fin de la randonnée

19 h 45 : goûter

Coût de l'activité :

10\$ pour les résidents

20\$ pour les non-résidents

Inscriptions au **450 563-2505 poste 2231**

ou au **saint-hippolyte.ca**



SKI DE FOND ET RAQUETTE

Encore une fois cette année, les citoyens de Saint-Hippolyte auront un accès gratuit aux sentiers de ski et de raquette du Centre de plein air. De plus, la salle sport du Centre des loisirs et de la vie communautaire sera ouverte 7 jours par semaine, de 8 h 30 à 16 h, pour accueillir les amateurs de plein air.

COURS DE SKI DE FOND

Le Service des loisirs offrira à compter du dimanche 13 janvier, une série de 7 cours de ski, pour les jeunes âgés de 4 à 12 ans.

Inscriptions au **450 563-2505 poste 2231**

ou au **saint-hippolyte.ca**

95\$ par enfant pour les résidents

125\$ par enfant pour les non-résidents



BILAN 2018

L'ANNÉE 2018 EN AURA ÉTÉ UNE TOUTE SPÉCIALE POUR LE SERVICE DES LOISIRS DE SAINT-HIPPOLYTE !

En juin dernier, la Municipalité inaugurait un tout nouveau Centre des loisirs et de la vie communautaire au Centre de plein air Roger-Cabana. Ce nouveau bâtiment, muni de salles de cours, d'un vestiaire, d'une aire de repos et d'un comptoir de location de ski et de raquette, aura certainement permis de faire en sorte que le Centre de plein air soit plus fréquenté que jamais par les randonneurs, cyclistes et coureurs qui ont sillonné le réseau de sentiers par centaines tout au long de l'été.

Le Centre des loisirs et de la vie communautaire a également été le lieu de rassemblement des jeunes participants au camp Les Tortilles qui ont pu profiter d'un grand terrain de jeu, des modules d'hébertisme, des sentiers et de la nouvelle salle climatisée.

Le Pic-Nic en Musique s'est tenu le 11 août au parc Roger-Cabana. Plus de 3 500 visiteurs ont pris part à ce festival musical haut en couleur qui proposait en nouveauté un volet familial et une programmation d'envergure. L'événement promet d'en mettre plein la vue aux visiteurs en 2019 !

Le Festival des sentiers s'est tenu le 27 octobre dernier au Centre de plein air. Plus de 300 sportifs jeunes et moins jeunes se sont donné rendez-vous pour participer aux différentes épreuves de course en forêt.

L'automne dernier, la Municipalité amorçait une campagne de sensibilisation à la mise en forme avec, comme porte-parole, le triathlète Raymond Lévesque. On peut lire toutes ses chroniques au saint-hippolyte.ca. La campagne se poursuivra cet hiver avec comme objectif d'inciter un plus grand nombre de citoyens à s'approprier les infrastructures de la Municipalité pour bouger et profiter du plein air !



POUR UNE

VIE

SPORTIVE ET SAIN

CET HIVER,

JE MISE SUR LA FORME !



SAINT-HIPPOLYTE.CA



Le ramonage

Plus de 1 200 feux de cheminée surviennent en moyenne chaque année au Québec. Ils représentent une source potentielle d'incendie de bâtiment qui pourrait causer d'importantes pertes matérielles et humaines. Par conséquent, il est important de confier l'installation d'un nouvel appareil de chauffage à un professionnel du domaine. Il faut également s'assurer d'un entretien régulier de l'appareil et de ses composantes.



POURQUOI RAMONER ?

Le ramonage contribue à prévenir les incendies. Il permet aussi :

- de prévenir les intoxications au monoxyde de carbone en permettant une meilleure évacuation de la fumée et des gaz toxiques ou nocifs ;
- d'éliminer la suie et les dépôts inflammables (créosote) qui se sont accumulés dans la cheminée ;
- d'optimiser l'efficacité de l'appareil de chauffage et de permettre une économie de combustible ;
- au professionnel du ramonage de déceler la présence de bris ou de détérioration du (système de chauffage) et ses composantes.

avant



après



LES CENDRES CHAUDES

Chaque année, il survient en moyenne 140 incendies de bâtiments causés par un mauvais entreposage des cendres chaudes. Les statistiques révèlent que dans la plupart des cas, le contenant était inapproprié ou l'entreposage était inadéquat. Cette source de chaleur compte parmi les 10 premières sources de chaleur identifiées par les pompiers lors de la recherche des causes et des circonstances des incendies.

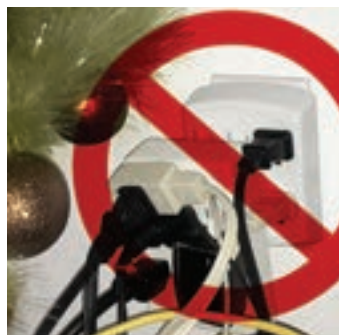
COMMENT VOUS EN DÉBARRASSER ?

- videz régulièrement les cendres du foyer ;
- jetez les cendres chaudes dans un contenant métallique à fond surélevé et muni d'un couvercle métallique ;
- **n'utilisez jamais un aspirateur pour ramasser les cendres chaudes ;**
- déposez le contenant à l'extérieur sur une surface non combustible ;
- gardez une distance minimale d'un mètre entre le contenant métallique et les murs de la maison, du garage, du cabanon et de toute autre matière combustible comme une haie ou un abri de toile ;
- les cendres devraient reposer dans ce contenant au moins 3 à 7 jours avant d'être jetées dans un autre contenant, tel le bac de matières organiques ou la poubelle ;
- avant de transvider les cendres dans un autre type de contenant, vérifiez que ces dernières sont parfaitement refroidies. Brassez les cendres régulièrement afin de vous assurer qu'aucune chaleur ne s'en dégage ;
- pour plus de précautions, conservez les cendres durant toute la saison hivernale et débarrassez-vous-en seulement au printemps.



LES DÉCORATIONS LUMINEUSES

- utilisez des lumières décoratives homologuées par un organisme reconnu comme CSA et ULC ;
- examinez vos décorations lumineuses avant de les installer. Jetez celles qui sont défectueuses, séchées ou fendillées ;
- les décorations lumineuses doivent être utilisées pour une période de temps restreinte. Elles ne sont pas conçues pour un usage à long terme ;
- ne surchargez pas les prises de courant et les cordons de rallonge. Utilisez plutôt une barre d'alimentation.



Sauvetage hors route

Depuis cette année, la Municipalité de Saint-Hippolyte offre sur son territoire un service supplémentaire de sauvetage hors route. Tout adepte de sport extérieur peut maintenant compter sur le Service sécurité incendies afin de lui venir en aide en cas d'accident hors route. Ce service est offert par l'entremise d'un appel logé au 9-1-1.



LA PRUDENCE EST DE MISE SUR LES PLANS D'EAU, MÊME EN HIVER !





Location à court terme

La Municipalité tient à rappeler à la population que la location d'habitation pour un court séjour n'est pas autorisée sur le territoire de Saint-Hippolyte, puisque non conforme à la réglementation d'urbanisme. En effet, ce type d'activité commerciale altère l'usage résidentiel et peut causer des désagréments **qui seront automatiquement sanctionnés par un constat d'infraction pouvant aller de 500 \$ à 2 000 \$ par journée d'infraction constatée.**

Parmi les désagréments, il faut savoir que le système sanitaire d'une résidence louée les fins de semaine risque d'être momentanément surchargé par un nombre d'utilisateurs excédant le nombre que le système peut traiter. Ceux-ci peuvent alors transiter directement dans l'élément épurateur et éventuellement l'obstruer. Si l'on considère que le changement d'une installation sanitaire d'un immeuble non résidentiel est très dispendieux, on peut se demander si l'activité clandestine en vaut le coût.

La location pour plus de 31 jours demeure quant à elle acceptée, et celle-ci n'est pas considérée comme une activité commerciale. Comportant des contrats à plus long terme, les inconvénients que peut subir le voisinage sont ainsi grandement amoindris, le locataire étant ainsi considéré comme un citoyen plutôt qu'un visiteur de passage. Plus sensibles au voisinage, les locataires à long terme peuvent développer des relations dans leur quartier et contribuer à la collectivité et au respect des règles de bon voisinage. Ces citoyens seront par ailleurs plus soucieux du bâtiment qui leur sert d'habitation.

USAGES ACCESSOIRES AUTORISÉS À LA MAISON

Que ce soit pour aider un proche ou bénéficier d'une opportunité d'affaire, les propriétaires de maison ont la liberté d'aménager des ateliers, logements ou autres locaux à titre d'usages secondaires qui complètent l'usage résidentiel.

USAGES ACCESSOIRES RÉSIDENTIELS

LES MAISONS D'INVITÉS & LES MINI-MAISONS



La réglementation de Saint-Hippolyte autorise des maisons à titre d'usage principal d'une superficie minimale de 49 mètres carrés (527 pieds carrés). Toutefois, certains entrepreneurs souhaitent ériger des constructions plus petites : des mini-maisons. Comme cette mode peut être passagère, la Municipalité considère qu'il n'est pas opportun d'autoriser de telles

constructions pour un bâtiment principal. Toutefois, ce type de construction peut être autorisé à titre de maison d'invités (*guest house*) pour les propriétés déjà construites (usage principal). L'ensemble des normes sont disponibles au chapitre V du règlement de zonage.

LOGEMENTS D'APPOINT

De plus, les logements accessoires (intergénération ou logement d'appoint) constituent une alternative conforme. Toutefois, un logement accessoire pourrait être d'au plus 120 mètres carrés (1 292 pieds carrés) mais sans occuper un étage complet. Un certain pourcentage variant de 30 à 60 % de l'étage où il est prévu pourrait alors être aménagé en logement d'appoint. Les détails supplémentaires figurent au chapitre VI du règlement de zonage.



Usages accessoires pour gens d'affaires

DANS LA MAISON

Le règlement de zonage actuel permet, pour toutes les résidences (usage principal), l'exploitation d'usages accessoires. Parmi ceux-ci, la Municipalité autorise entre autres les garderies, les salons de coiffure, les bureaux de professionnels (notaire, architecte, comptable, etc.) et des activités artisanales. Cependant, des restrictions, entre autres de superficies, s'appliquent et l'installation sanitaire doit avoir été conçue de manière à gérer les eaux usées de cet usage. Ces éléments sont validés lors de l'émission du certificat d'occupation (valide tant que l'entreprise exerce ses activités) par le Service de l'urbanisme.

Malgré cette ouverture à permettre des entreprises à la maison, certaines requêtes peuvent être refusées considérant la trop grande superficie requise, ou des éléments inconciliables avec l'usage principal. Les usages accessoires (dans la maison) sont régis par le chapitre VI du règlement de zonage, alors que les usages conditionnels sont encadrés par le règlement n°1114-15.

TABEAU DES PRINCIPAUX PERMIS

TYPE DE PERMIS	NOMBRE ÉMIS	
	2018	2017
Coupe d'arbres	148	133
Installation sanitaire	121	124
Puits	115	121
Nouvelle résidence	95	99
Rénovation (+ de 5 000\$)	90	99
Remise	60	67
Garage détaché	46	34
Piscine hors terre	34	29
Quai	30	23
Galerie, patio, perron	27	26
Logement d'appoint	22	15
Agrandissement	17	34
Démolition d'habitation	11	14
Piscine creusée	5	6
TOTAL	821	824
	<i>Au 6 novembre</i>	<i>2017 complet</i>



Service du greffe

DEMANDE D'ACCÈS À L'INFORMATION

Saviez-vous que le Service du greffe est responsable de toute demande d'accès à l'information ? En effet, la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* donne accès à un maximum d'informations et de documents émanant d'organismes publics, comme la Municipalité de Saint-Hippolyte, tels que les contrats, bilans financiers, procès-verbaux, etc.

Comment produire une demande ?

La façon la plus simple de procéder est de compléter le formulaire et l'acheminer à l'attention de la personne responsable de la *Loi sur l'accès à l'information* soit par courriel, par la poste ou en personne.

Vous pouvez demander de recevoir une copie des documents par courriel ou par la poste ou encore, vous pouvez demander à les consulter sur place, à l'hôtel de ville, en prenant rendez-vous avec la personne responsable.

Existe-t-il des exceptions ?

La Loi prévoit quelques exceptions. Par exemple, la Municipalité peut refuser une demande d'accès à l'information si sa divulgation a un impact négatif sur les relations intergouvernementales, des négociations entre organismes publics, l'administration de la justice ou la sécurité publique.

De plus, certains types de documents ne sont pas considérés publics, comme par exemple une opinion juridique, une recommandation, des notes personnelles inscrites sur un document, une esquisse, un brouillon, des documents protégés par le secret professionnel, des renseignements personnels confidentiels, etc.

Délai de traitement

À compter de la date de réception de votre demande, le Service du greffe dispose d'un délai de 20 jours calendrier pour vous répondre. Dans certains cas, il est possible de prolonger ce délai de 10 jours supplémentaires en vous faisant parvenir une lettre pour vous en aviser.

Quels sont les frais exigés pour présenter une demande ?

La consultation sur place est sans frais. Toutefois, des frais de reproduction et de transmission des documents pourraient être exigés en vertu du *Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels* :

- 16,00\$ pour un rapport d'événement ou d'accident ;
- 3,85\$ pour une copie du plan général des rues ou de tout autre plan ;
- 3,85\$ pour une page dactylographiée ou manuscrite.

CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL 2019

14 janvier

12 février

12 mars

9 avril

14 mai

11 juin

9 juillet

13 août

10 septembre

8 octobre

12 novembre

10 décembre

Paiement du compte de taxes

Les comptes de taxes municipales seront expédiés par la poste vers la fin du mois de janvier. Le Service des finances souhaite vous rappeler que la Municipalité fait partie des fournisseurs payables dans la plupart des institutions financières. Vous pouvez payer votre compte de taxes en ligne par le biais de votre institution financière en inscrivant le numéro de matricule à 16 chiffres situé en haut de votre compte de taxes, selon les indications demandées. Votre institution nous fera ensuite parvenir votre paiement. Il se peut que vous n'ayez pas à inscrire les zéros. Suivez simplement les instructions !

DATES DE VERSEMENT

Comme tout paiement en retard portera intérêt au taux annuel de 13%, et ce, à partir des dates d'échéance, nous vous invitons à bien noter ces dates pour les versements de l'année 2019.

VOS PAIEMENTS DE TAXES MUNICIPALES SONT REQUIS LES :

25 février | 25 avril | 26 juin | 26 août

Il est important de nous signifier tout changement d'adresse en communiquant avec le Service de la taxation, et ce, afin d'éviter des retards dans l'envoi de votre compte de taxes qui pourraient engendrer des intérêts sur votre compte.

RAPPEL : TAXES SCOLAIRES

Soyez vigilants lors du paiement de votre compte de taxes scolaires sur le site Web de votre institution financière, puisque la Municipalité n'est pas responsable de la perception des taxes scolaires. Tout paiement adressé à la Municipalité de Saint-Hippolyte devra être appliqué sur votre compte de taxes municipales. Il est donc important de sélectionner le bon fournisseur lors de votre paiement afin d'acquitter les taxes appropriées. Les taxes scolaires doivent être payées à votre commission scolaire.



POUR JOINDRE NOS SERVICES

Hôtel de ville

450 563-2505
2253, chemin des Hauteurs, J8A 1A1

Urbanisme p. 2224

Environnement p. 2224

Mairie et direction générale p. 2223

Greffé p. 2232

Services aux citoyens
p. 2221

Taxation p. 2222

Service des Loisirs

450 563-2505, p. 2231
2060, chemin des Hauteurs

Caserne

450 563-2505, p. 2224
1255, chemin des Hauteurs

Garage municipal

450 563-2505, p. 2242
2056, chemin des Hauteurs

Bibliothèque

450 224-4137
2258, chemin des Hauteurs

Plage municipale

450 563-1745
873, chemin du Lac-de-l'Achigan



SAINT-HIPPOLYTE
BELLE NATURELLE

saint-hippolyte.ca

Restez à l'affût des nouveautés !

Vous aimeriez connaître les dernières acquisitions de votre bibliothèque ? Rien de plus simple ! Il suffit de vous référer au site mabibliotheque.ca pour accéder à la liste complète de toutes les nouveautés, qu'il s'agisse de livres ou de documents audiovisuels comme les DVD.

Spécial La relâche !

5, 6 et 7 mars dès 14 h | 3 ans+ | Inscription requise | Activités gratuites

La relâche scolaire se déroule sous le thème du multiculturalisme à la bibliothèque !



Le 5 mars | 14 h

VOYAGE EN HAÏTI

Dans un décor haïtien, tout en partageant les tâches quotidiennes (lavage du linge, nettoyage du riz, pillon, etc.) les enfants apprendront les chants créoles qui accompagnent ces travaux mais aussi à porter le bébé au dos, le panier de fruits sur la tête, ainsi qu'à installer le pagne et le foulard !

DÉCOUVRE LES PEUPLES ALGONQUIEN, IROQUOÏEN ET INUITS

6 mars | 14 h

Isabelle Larouche a habité chez les Inuit, mais aussi dans un village iroquoïen et algonquien. Au cours de cette rencontre, elle transporte les jeunes dans un univers rempli d'animaux fûtés et de légendes amérindiennes, des contes qui ont voyagé au travers des époques pour nous parvenir jusqu'ici, remplis de magie et de rêves éveillés.

LE MONDE MERVEILLEUX DES CONTES D'AFRIQUE

7 mars | 14 h

Accompagné de musique, ce spectacle fait entrer les enfants, et leurs parents, dans le monde merveilleux des contes d'Afrique. Entre les deux histoires contées, la cérémonie du thé à la menthe, offerte et servie avec des gâteaux, contribue au voyage et à créer une ambiance conviviale. Un espace d'échange interculturel à partager !



UN SPECTACLE POUR PÂQUES !

13 avril | 10 h 30

Pâquerette, la fille peintre, ne sait plus quoi penser. Son pinceau magique a disparu. Elle devait peindre les œufs de Pâques de toutes les couleurs. Pâquerette décide de consulter ses amis, les lapins de la forêt magique. Chacun lui dit ce qu'il pense, mais elle n'est pas plus avancée jusqu'à ce qu'un des lapins lui donne un meilleur indice. Le coq Cocorico a l'air bizarre. C'est le sorcier Archhproult (invisible) qui l'a convaincu de cacher le pinceau, sinon, il serait changé en coq en chocolat... Le sage Lapin-Gris donne un bon conseil et le lapin Oreille Carottée résoudra le problème.



Heures d'ouverture

**Mardi et mercredi
13 h à 20 h**

**Jeudi et vendredi
10 h à 20 h**

**Samedi
10 h à 15 h**

Horaire du temps des fêtes

Nous serons fermés du 23 décembre au 5 janvier, à l'exception des 27 décembre et 3 janvier de 10 h à 15 h.

Activités régulières

**Heure du conte
3 à 8 ans**

**3^e samedi du mois
10 h 30 à 11 h 30**

Lecture d'une histoire suivie d'un bricolage thématique.

**Scrabble libre
chaque jeudi,
de 10 h 15 à 12 h**

**Cercle de lecture
2^e vendredi du mois
dès 10 h 15
Échange autour
d'un sujet ou d'un
auteur commun.**

f Suivez-nous sur Facebook pour découvrir nos nouveautés de livres à chaque semaine
mabiblioamoi.ca | 450 224-4137 | Bibliothèque de Saint-Hippolyte | 2258, chemin des Hauteurs